



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

à

Mesdames, Messieurs les Maires

Mesdames, Messieurs les présidents
d'EPCI

La Rochelle, le 11 juin 2020

Objet : Appel à candidature « Colos apprenantes »

PJ : - Annexe n°1 : Cahier des charges « Colos apprenantes »
- Annexe n°2 : Appel à candidature des collectivités territoriales et dossier

Copie : *Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime*

Mesdames, Messieurs les Maires,

Mesdames, Messieurs les présidents d'EPCI,

Depuis mars 2020, les périodes de confinement puis de déconfinement progressif ont bouleversé le quotidien des enfants et limité leur accès aux activités éducatives, sportives et culturelles.

Cet été, il sera nécessaire de proposer aux enfants et aux jeunes des activités concrètes leur permettant de mener des expériences tant individuelles qu'en collectivité, de bénéficier d'activités éducatives de loisirs, mais également de bénéficier d'un renforcement de leurs compétences et de leurs apprentissages.

C'est dans ce cadre, et fort de ces objectifs, qu'est déployé cet été le dispositif « Colos apprenantes », initié par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et par le ministère de la Ville et du Logement.

Les « Colos apprenantes » sont des accueils collectifs de mineurs, au sens du code de l'action sociale et des familles, disposant d'un label délivré par les services de l'État. Elles se déroulent pendant les congés d'été, en France, et doivent durer au moins 5 jours.

Elles s'adressent à des publics prioritaires, et reposent sur un programme proposant notamment des activités de renforcement des apprentissages dans des domaines variés.

Les séjours proposés dans ce cadre peuvent être labellisés « Colos apprenantes » par les services de l'État.

Les séjours labellisés peuvent bénéficier d'un financement de la part de l'État, à hauteur d'un maximum de 400 € par jeune et par semaine. Ce financement est adressé aux collectivités territoriales et repose sur une contractualisation avec les services de l'État.

Ainsi, la place des collectivités territoriales dans le dispositif « Colos apprenantes » est centrale. Leur participation repose sur deux dimensions.

1. L'organisation de séjours labellisés

Les collectivités peuvent être organisatrices directes de ces séjours labellisés. Elles élaborent le séjour, identifient les familles prioritaires et organisent leur inscription. Elles déposent leur projet « Colos apprenantes » sur une plateforme dédiée :

<https://openagenda.com/colosapprenantes>

Ces projets peuvent d'ores et déjà être déposés sur la plateforme. Toutes les précisions sont apportées dans les annexes n°1 et 2 ci-jointes.

2. La contractualisation et le versement d'une aide financière

Afin de pouvoir recevoir l'aide financière de l'Etat, les collectivités organisatrices doivent signer une convention avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). L'objectif de ces crédits est de faciliter le départ des mineurs en séjours de vacances, en permettant de proposer la gratuité ou quasi-gratuité aux familles prioritaires.

Les collectivités pourront également être bénéficiaires de financements lorsque l'organisateur principal est un partenaire de la collectivité, notamment associatif, mais que les collectivités sont associées à leur préparation et co-financiers. Elles participent notamment à l'identification des familles prioritaires.

Ces crédits reposent sur un co-financement des séjours (prise en charge à 80 % par l'État) et un plafonnement dont les modalités sont précisées en annexe n°2.

Les collectivités territoriales qui souhaitent faciliter le départ en séjours « Colos apprenantes » des enfants et jeunes de leur territoire et signer une convention doivent se faire connaître auprès de la DDCS, conformément aux modalités prévues dans l'annexe n°2.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les présidents d'EPCI, l'assurance de ma considération distinguée.

*Merci par avance pour votre mobilisation
sur ce dispositif innovant !*

Le Préfet



Nicolas BASSELIER

